





**Je déclare**

- ne pas avoir bénéficié des aides à l'installation en France ou dans un autre pays membre de l'Union européenne ;
- avoir élaboré le plan d'entreprise, ci-joint, sous ma propre responsabilité ;
- ne pas avoir sollicité une aide autre que celles indiquées sur ma demande pour financer mon projet d'installation.

**Je m'engage :**

- à m'installer comme chef d'exploitation et mettre en œuvre mon plan d'entreprise au plus tôt à la date de dépôt de la demande d'aide et dans un délai maximal de 9 mois à compter de la date de décision d'octroi de la DJA et dans un délai de 24 mois (ou 36 mois pour les PPP validés avant le 1er janvier 2015) à compter de la validation de mon PPP (ou de l'agrément de mon PPP en cas d'acquisition progressive de la capacité professionnelle agricole) ;
- à être agriculteur actif, au sens de l'article 9 du règlement (UE) n°1307/2013, dans un délai de 18 mois à compter de la date d'installation ;
- à exercer l'activité de chef d'exploitation agricole pendant une durée minimale de 4 ans à compter de la date de mon installation, cet exercice de l'activité de chef d'exploitation agricole étant apprécié au regard de deux critères : l'affiliation au régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles, et le respect des conditions définies au 4° de l'article D343-9 du code rural et de la pêche maritime ;
- à réaliser les travaux de mise en conformité des équipements repris qui sont exigés par la réglementation relative à la protection de l'environnement et à satisfaire aux normes minimales requises en matière d'hygiène et de bien-être des animaux ;

**AVERTISSEMENT :** LES DÉLAIS DE PROROGATION ACCORDÉS SUR D'AUTRES DISPOSITIFS (EX : PCAE) NE S'APPLIQUENT PAS À LA DJA

- à tenir pendant 4 ans une comptabilité de gestion conforme aux normes du plan comptable agricole et à la transmettre aux autorités compétentes. En cas d'installation sociétaire, la société se substitue au jeune pour la tenue de cette comptabilité de gestion ;
- à respecter les conditions liées aux modulations du montant de ma dotation jeunes agriculteurs dont j'ai bénéficié ;

**AVERTISSEMENT :** LES DÉLAIS DE PROROGATION ACCORDÉS SUR D'AUTRES DISPOSITIFS (EX : PCAE) NE S'APPLIQUENT PAS À LA DJA

- à m'installer et à réaliser mon projet conformément au plan d'entreprise et à informer l'autorité compétente des changements intervenant dans la mise en œuvre de mon projet (modification des statuts de l'exploitation ou de l'exploitant, modification des productions et des conditions de production, modification du programme d'investissements) ;

**AVERTISSEMENT :** LES DÉLAIS DE PROROGATION ACCORDÉS SUR D'AUTRES DISPOSITIFS (EX : PCAE) NE S'APPLIQUENT PAS À LA DJA

- à respecter les engagements du plan d'entreprise et me conformer aux obligations liées aux vérifications et contrôles administratifs relatifs à sa mise en œuvre ;
- à respecter les conditions inhérentes à la forme d'installation choisie : disposer d'un revenu disponible agricole au moins égal à 50 % de mon revenu professionnel global au cours de chacune des 4 années de mise en œuvre de mon plan d'entreprise dans le cadre d'une installation à titre principal, disposer d'un revenu disponible agricole compris entre 30% et 50 % de mon revenu professionnel global au cours de chacune des 4 années de mise en œuvre de mon plan d'entreprise dans le cadre d'une installation à titre secondaire, disposer d'un revenu disponible agricole au moins égal à 50 % de mon revenu professionnel global au terme de la 4ème année du plan d'entreprise dans le cadre d'une installation progressive ;
- en cas d'installation progressive, ne plus relever, au terme de la 4ème année du plan d'entreprise, du régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles à titre dérogatoire ;
- en cas de bénéficiaire des aides FEADER, s'engager à respecter les obligations d'information et de publicité conformément aux modalités définies à l'annexe III du Règlement (UE) n°808/2014 du 17 juillet 2014, modifié par le Règlement (UE) 2016/669 du 28 avril 2016 ;
- en cas d'acquisition progressive de la capacité professionnelle agricole, à acquérir un diplôme, titre ou certificat enregistré au répertoire national des certifications professionnelles, de niveau égal ou supérieur au baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'exploitation agricole » ou au brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole », procurant une qualification correspondant à l'exercice du métier de responsable d'exploitation agricole, ou d'un diplôme reconnu par un État membre de l'Union européenne ou par un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen conférant le niveau IV agricole, et à valider mon PPP, dans un délai maximum de 3 ans à compter de la date d'octroi des aides à l'installation ;
- à fournir mon étude économique détaillée ou toutes autres pièces nécessaires à l'instruction de ma demande, si la demande m'en est faite par les services instructeurs de la dotation jeunes agriculteurs ;
- à me soumettre à tout contrôle sur place, sur pièces, européen et national, et à conserver et permettre l'accès aux pièces probantes pendant la durée des engagements et à l'issue du plan d'entreprise ;
- à réaliser un suivi-post-installation avec un organisme labellisé par le conseil régional.

**Je suis informé(e)**

- qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, le remboursement total ou partiel des sommes perçues pourra être exigé, éventuellement assorti de pénalités financières ;
- que, conformément au règlement européen n°1306/2013 du 17 décembre 2013 et aux textes pris en son application, l'État est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide Feader ou Feaga. Dans ce cas, mon nom (ou ma raison sociale), ma commune et les montants d'aides perçus par mesure resteraient en ligne sur le site internet du Ministère en charge de l'agriculture pendant 2 ans. Ces informations pourront être traitées par les organes de l'Union Européenne et de l'État compétents en matière d'audit et d'enquête aux fins de la sauvegarde des intérêts financiers de l'Union. Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**Signature(s) du demandeur et des associés exploitants en cas d'installation sociétaire**

## MENTIONS LÉGALES

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. La fourniture des données qu'il contient est obligatoire. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant au service auquel vous adressez ce formulaire.

## PIÈCES À FOURNIR

Pièces	Type de demandeur concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie à [guichet unique]	Sans objet
Exemplaire original de la demande complété et signé	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Annexe au formulaire de demande de dotation jeunes agriculteurs complétée	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Carte nationale d'identité ou passeport	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Relevé d'identité bancaire (ou copie lisible)	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Carte de séjour	Candidats non ressortissant de l'UE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plan d'entreprise (PE) complété et signé	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Copie du diplôme, ou attestation d'équivalence du diplôme délivrée par la DRAAF/SRFD ou par la DGER	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plan de Professionnalisation Personnalisé validé par le Préfet	Candidats disposant de la capacité professionnelle agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Courrier de confirmation de l'acquisition progressive	Candidats qui sollicitent l'acquisition progressive de la capacité professionnelle agricole et suivent des formations en vue de l'acquisition progressive du diplôme agricole niveau IV	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plan de professionnalisation personnalisé établi sur 3 ans agréé par le préfet	Candidats qui sollicitent l'acquisition progressive de la capacité professionnelle agricole et suivent des formations en vue de l'acquisition progressive du diplôme agricole niveau IV	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lettre de la banque	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Contrat précisant les conditions de remplacement (transfert des responsabilités, du travail), la durée et le rythme d'acquisition des parts si remplacement d'un associé exploitant	Candidats remplaçant progressivement un associé exploitant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Étude de marché dans le cas de productions ou d'activités atypiques	Candidats développant une production ou activité atypique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie du livret de famille, ou copie intégrale des actes de naissance, de moins de 3 mois, ou actes de décès, du repreneur (et de ses 2 parents), du cédant et/ou des associés (et de leurs 2 parents). Copie du livret de famille, ou copie intégrale des actes de naissance, de moins de 3 mois, ou actes de décès, du conjoint du repreneur (et de ses 2 parents) et des conjoints du cédant et/ou des associés (et de ses 2 parents) le cas échéant.	Candidats sollicitant une modulation favorable de la DJA dans le cadre d'une installation hors du cadre familial. Les pièces fournies doivent permettre de contrôler le critère hors cadre familial en prenant en compte les degrés de parenté et les conjoints.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie des actes relatifs au foncier et aux bâtiments d'exploitation (promesse de vente ou de location, justificatifs de propriétés, baux déjà détenus, ...)	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Copie du projet des statuts de la société créée ou de son évolution pour les sociétés existantes	Candidats s'installant au sein d'une société	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie de promesse de cession des parts	Candidats s'installant au sein d'une société existante par la reprise de parts sociales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie des derniers statuts de la société mis à jour depuis leur inscription au régime des sociétés	Candidat détenant des parts sociales dans une société (en tant qu'associé-exploitant ou non) lors de la demande d'aide à l'installation ou société déjà existante.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fiche de situation au regard de l'affiliation à l'AMEXA	Candidat déjà affilié à un régime de protection social en tant que non salarié des professions agricoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comptabilité de gestion à concurrence des 3 dernières années	Candidat déjà affilié à un régime de protection social en tant que non salarié des professions agricoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>